



A tous PNC Air France



BS 16-04-16

Syndicat  
National du  
Personnel  
Navigant  
Commercial

AVRIL 2016

## LE CHSCT PNC : VOS ELUS SNPNC VOUS DEFENDENT !



### QU'EST-CE QUE LE CHSCT ?

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) contribue à la protection de la santé et à la sécurité des salariés dans l'entreprise. Il participe à l'amélioration de leurs conditions de travail et veille au respect, par l'employeur, de ses obligations légales.

**SES MISSIONS :** Il analyse les conditions de travail et les risques professionnels, analyse l'exposition des salariés à la pénibilité, participe à la prévention des risques professionnels, enquête sur les circonstances et les causes des accidents du travail, des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, enquête en cas de danger grave et imminent, demande des expertises en cas de désaccord avec l'entreprise,...

**LE CHSCT PNC D'AIR FRANCE :** Il est constitué de 12 membres élus, tous PNC. Il est le plus important de France en raison de la spécificité de son activité. Le SNPNC vous représente au sein de cette instance.

### LES SUJETS DU MOMENT :

#### 1/ NOUVEAU PRODUIT J :

Le 4 février, les élus CHSCT ont demandé **une expertise auprès du Cabinet CATEIS**. Cette expertise met en évidence **les manquements dans l'élaboration de ce nouveau projet**, ainsi que les multiples dysfonctionnements dans sa mise en œuvre. L'intégration du CCP au service, l'ambition d'un service P en cabine J avec seulement un PNC supplémentaire, autant d'éléments qui impactent la sécurité des vols et auront des répercussions en termes de TMS et RPS sur les PNC. Le 14 avril aura lieu **la réunion de restitution de l'expertise** par les experts qui ont effectué deux vols tests avec nos élus. Nous avons demandé **la présence d'Anne RIGAIL et de l'ensemble des chefs de division LC**. Leur absence constituerait un manque de respect évident envers notre population PNC et un manque de considération envers notre métier. **NON le PNC** ne peut pas sans arrêt palier l'irréalisme et l'incompétence d'un service Lignes et Produit en plein délire !

**2/ ZIKA : Comment l'attrape-t-on ?** La maladie à virus Zika est due à un virus transmis par des moustiques du genre *Aedes*.

**Quels sont les symptômes ?** Les sujets atteints présentent en général une fièvre modérée, une éruption cutanée, une conjonctivite et des douleurs musculaires et articulaires. Normalement, ces symptômes disparaissent en 2 à 7 jours.

**Quels traitements ?** Il n'existe actuellement aucun traitement ou vaccin spécifique. La meilleure forme de prévention consiste à se protéger des piqûres de moustiques.



**Quels sont les pays concernés (source OMS) ?** On sait que le virus circule en Afrique, dans les Amériques, en Asie et dans le Pacifique.

**Nous concernant :** Les Antilles, la Guyane, le Brésil, la Colombie, Cuba, la République Dominicaine, le Mexique, la Nouvelle Calédonie, le Panama, Saint Martin, la Thaïlande, le Venezuela et le Vietnam.

**Ce qu'il faut savoir :** Que vous soyez un homme ou une femme, si vous projetez d'avoir un enfant, rapprochez-vous du service médical d'Air France afin qu'un médecin puisse vous établir une restriction médicale pour que vous puissiez ne plus vous rendre dans les pays à risque de virus ZIKA.

**3/ EBOLA :** Suite à l'annonce inquiétante de la résurgence de l'épidémie Ebola en Guinée avec 5 personnes décédées, 120 personnes surveillées et à haut risque, **le CHSCT a demandé le 30 mars que la procédure MCPT4 soit rétablie.**

**4/ CLAUSE FATIGUE (DECRET DE 91) :** La Direction d'AF souhaite mettre en place un nouveau protocole **pour intimider** les PNC malades ou fragiles. Le PNC qui débarque à Roissy devra passer par le cadre de permanence. A Orly, si le cadre de la division France est absent de l'aérogare il devra passer par la banque PN. Le principe du décret de 91 ne doit en aucun cas être remis en question. **Pour le CHSCT c'est NON !** Pas de passage devant un cadre qui n'a pas la compétence médicale pour juger de l'état physique ou mental d'un PNC. La notion du **secret médical** doit être respectée !

**5/ PARKING NOUVELLE BASE PN ORLY :** A partir du 1<sup>er</sup> Juin, nous irons au Parking P5 de l'aéroport Orly-ouest à 500 mètres à pied de l'aérogare. Il y aura un cheminement couvert pour rejoindre l'aérogare. 400 places de parking sont prévues, avec système de guidage (lampes vertes ou rouges). L'accès au parking se fera avec son matricule. **Nos questions :** Le dimensionnement sera-t-il suffisant ? Il est prévu que la barrière ne s'ouvre plus lorsque le parking sera plein. Quelle solution aura alors le PNC qui part en vol ? Quelles seront les marges de stationnement avant et après un vol ?

Ce projet doit se faire dans des conditions qui **respectent notre métier** d'hôtesse et steward !

**6/ QUALITE DE L'EAU A BORD :** Le CHSCT a demandé que l'eau à bord de nos avions soit analysée suite à de nombreuses remontées négatives.

**NOUS CONTACTER :** Si vous avez des remontées à formuler ou pour toutes autres questions, vous pouvez contacter vos élus SNPNC CHSCT au 01.49.19.58.18/01.41.56.41.86. La permanence du SNPNC est ouverte tous les jours de 9h00 à 17h00, y compris les week-ends. Vous pouvez également nous contacter via le formulaire de contact sur notre site : [www.snpnc.org](http://www.snpnc.org), ou nous envoyer un message privé via notre page Facebook, Twitter ou Google+ : SNPNC AF. Nous sommes là pour vous !

**Syndiquez-vous utile ! Suivez-nous : SNPNC AF**



[www.snpnc.org](http://www.snpnc.org)

**Adhérez  
9 € / mois**

Nom :

Grade / secteur :

Prénom :

@ :

Adresse :

1 Rue de la Haye, BP 18939 Tremblay en France, 95732 Roissy CDG CEDEX

[snpnc@snpnc.org](mailto:snpnc@snpnc.org)

tel : 01 49 19 58 18